

CARNETS

Avis de décès

GOURNAY-SUR-ARONDE

Les obsèques religieuses de

Monsieur Jacques DUBOIS

décédé à l'âge de 92 ans, seront célébrées le jeudi 16 mai 2024, à 10 heures, en l'église de Gournay-sur-Aronde.

De la part de
Madame Gilberte DUBOIS, son épouse,
ses enfants,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants.**PF HEDIN - RESSONS-SUR-MATZ - MONTDIDIER**
03.44.20.83.85

COMPIEGNE, SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY

Madame Christiane COMMANDEUR, son épouse,
Monsieur et Madame Thierry COMMANDEUR,
son fils et sa belle-fille,
Nolwen, Cécilia, Elisa, ses petites-filles,
Monsieur et Madame Charles COMMANDEUR,
son frère et sa belle-sœur
et toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur
Jean-Pierre COMMANDEUR**

survenu le samedi 11 mai 2024, à l'âge de 83 ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 17 mai 2024, à 15 heures en l'église Saint-Christophe à Berry.
Un registre sera ouvert pour recevoir vos témoignages de sympathie et d'amitié. L'inhumation aura lieu au cimetière de ladite paroisse.Monsieur Jean-Pierre COMMANDEUR repose au funérarium
47, avenue de Compiègne à Soissons.

Cet avis tien lieu de faire-part.

Pompes funèbres DEFRUIT
Soissons - Villers-Cotterêts 03.23.53.25.18. Hab. 2020.02.183

COMPIÈGNE

*"Ton souvenir sera toujours présent et restera à jamais gravé dans nos cœurs"*Madame Anna Louise GRIVEAU, née RIBAU COURT, son épouse,
Françoise, Caroline et Mathias ses enfants et leurs conjoints,
Marius, Guillaume, Maxime, Alexandre, Léa, Camille et Sébastien,
ses petits-enfants,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Monsieur André GRIVEAUsurvenu le jeudi 9 mai 2024, dans sa 96^e année.La cérémonie d'adieu aura lieu le mercredi 15 mai 2024, à 15 heures,
en l'église Saint-Martin à Chelles.**Retrouvez**
l'ensemble de nos avis
de décès sur notre site

libramemoria.com



LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFÈTE DE L'OISE
Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AU TITRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FORAGE D'IRRIGATION
Communes de Rocquemont

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise du 9 avril 2024, il est prescrit une enquête publique du 13 mai 2024 au 14 juin 2024 présentée par l'EARL NUYYTENS, relative à la création d'un forage d'irrigation sur la commune de Rocquemont.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie, 9 Grande rue 60 800 Rocquemont.
Le commissaire enquêteur, Monsieur Régis BAY, ou le commissaire enquêteur suppléant Alain GIAROLI, assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- en mairie de Rocquemont le :

• **lundi 13 mai 2024 de 17h30 à 19h30 ;**• **lundi 3 juin 2024 de 17h30 à 19h30 ;**• **vendredi 14 juin 2024 de 11h00 à 13h00.**

Dès l'affichage de l'avis et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :

• sur le site internet des services de l'État dans l'Oise

(https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Enquete-publique-Eau-et-milieux-aquatiques);

• sur le site internet de la commune de Rocquemont : https://rocquemont-oise.fr, rubrique « Actualité »

• sur support papier à l'heure d'ouverture de la mairie de Rocquemont.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

• sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Rocquemont ;

• par courrier adressé à la mairie de Rocquemont à l'attention du commissaire-enquêteur ;

• par courrier électronique adressé à : rocquemont.maire@gmail.com en précisant l'objet suivant « Enquête publique- EARL NUYYTENS ». Toute pièce jointe devra l'être au format PDF

Pour la préfète et par subdélégation,
le responsable de la Cellule Police et Politique de l'Eau,
Bryan DAVYPRÉFÈTE DE L'OISE
Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnementAVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale unique

du mercredi 29 mai 2024 au vendredi 28 juin 2024 inclus
sur le projet de la société PRD Percier Réalisation et Développement
de construire et d'exploitation un bâtiment logistique
Commune de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS1. L'enquête publique unique porte sur la demande d'exploitation d'un bâtiment logistique d'une superficie de 47 687 m² sur une emprise foncière de 144 062 m² sur le territoire de la commune de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS, relevant pour les activités soumises au régime de l'autorisation, de la rubrique n° 1510-1 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et sur la demande de permis de construire.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. Le maire de Saint-Crépin-Ibovillers est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire qui peut être un accord ou un refus.

4. M. Patrick Jayet, Commandant de Police retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

M. Guy Martins, Directeur informatique et organisation générale dans le domaine bancaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire.

5. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Saint-Crépin-Ibovillers. Le commissaire enquêteur y assurera des permanences dans la mairie pour recevoir les observations écrites et orales du public :

• **Mercredi 29 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;**• **Samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;**• **Jeudi 20 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;**• **Vendredi 28 juin 2024 de 15h30 à 18h30 ;**

6. Les dossiers de demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classées/Par-enquetes-publiques) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique de la demande d'autorisation environnementale et du permis de construire pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS.

Les documents concernant la demande d'autorisation environnementale en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de LORMAISON, MÉRU et VILLENEUVE-LES-SABLONS.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

• sur le registre d'enquête publique unique tenu à sa disposition dans la mairie de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS,

• par courrier adressé à la commune de SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS à l'attention du commissaire-enquêteur,

• par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr avec la mention en objet « Enquête Publique PRD »

9. Les observations faites sur les registres, par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Anaïs CHASTRUSSE - Responsable de programmes - a.chastrusse@prd-fr.com - 01.40.17.12.46. ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS

DÉPARTEMENT DE L'OISE

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE
DES SABLONS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à la révision de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage d'identifiant national « bss000juxc » situé sur la commune d'Esches, à l'autorisation de prélèvement d'eau en vue de sa distribution et son utilisation pour la consommation humaine, et enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles à grever de servitudes et concernés par les périmètres précités

À la suite de la demande de révision des périmètres de protection du captage d'eschcs formulée par le comité syndical du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons, Madame la Préfète de l'Oise a prescrit, par arrêté du 18 avril 2024, l'ouverture, du 3 juin au 3 juillet 2024 inclus d'une enquête publique conjointe portant sur :

• La déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection du captage BSS000JUXC situé à Esches ;

• L'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles à grever de servitudes et concernés par les périmètres ;

• L'autorisation environnementale au titre des articles l181-1 à l181-4 du code de l'environnement.

M. Philippe RALUY, directeur général adjoint de la DDE en retraite, est nommé commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquête, incluant une étude d'impact, et les registres d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire seront déposés au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et en mairie d'Esches pendant la durée de l'enquête du 3 juin au 3 juillet 2024 inclus, soit 31 jours, et tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture. Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera également accessible sur le site de la Communauté de Communes des Sablons (https://cc-sablons.com/).

Un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de consulter le dossier d'enquête dématérialisé au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au 2 rue de Méru 60 175 VILLENEUVE-LES-SABLONS du lundi au jeudi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00 et le vendredi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons.

Celles-ci pourront également être transmises :

• Par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

https://www.registre-dematerialise.fr/5361

• Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5361@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra, dans les conditions suivantes, à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations :

• **Le lundi 3 juin 2024 de 14h00 à 17h00 au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au 2 rue de méru 60 175 VILLENEUVE-LES-SABLONS**• **Le samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Esches**• **Le mercredi 3 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Esches**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et tenue à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction du dossier sont :

• Une déclaration d'utilité publique, prise le cas échéant par arrêté préfectoral ;

• Une autorisation environnementale, également prise par arrêté préfectoral.

DEVIENT VOTRE
INTERLOCUTEUR UNIQUEsur votre territoire pour vos annonces
juridiques et légales !De la prise en
charge de vos
formalitésA la publication
dans le support
habilité de votre choix

Partout en France.

Contactez-nous



Angel Leteve

aleteve@rosseilconseil.fr

06 26 97 16 58 ou 09 70 80 86 12



Numéros d'appel d'urgence

